



Bulletin n° 111-JUILLET 2023

www.legrandserre.fr

Le mot du Maire

Le chantier loisirs pour les jeunes s'est déroulé du 17 au 21 avril en partenariat avec l'association « Familles Rurales » et avec l'investissement de notre service technique. Un grand merci aux adolescents qui ont refait divers massifs de la commune avec le remplacement des fleurs et des arbustes.

Travaux de voirie : les routes ont été refaites sur une partie de la Voie des Vignes et de la Route des Fonds. A partir de septembre la **Rue Saint Antoine** sera fermée à la circulation pour les travaux d'aménagement de l'espace des Cloîtres. Merci pour votre compréhension.

L'ambrosie : nous entrons dans la période de pollinisation ; il est impératif d'arracher ou broyer les plants. Merci de faire le nécessaire pour le respect des personnes allergiques.

Engorgement des fossés : suite au taillage des haies, il est formellement interdit de déposer les branches en bordure des fossés car cela entrave la circulation de l'eau et provoque également des embâcles pour son passage dans les buses.

A l'approche des vacances scolaires, nous avons pu profiter de **la kermesse des écoles**, du beau spectacle offert par les enfants et d'une rétrospective du séjour des élèves à la Jarjatte. Merci aux enseignantes, au personnel communal et aux parents du Sou des Ecoles qui se sont démenés pour la réussite de cette manifestation.

3 dates à retenir :

- le **mercredi 12 juillet à 18 h**, sous les Halles, concert de musique classique « Saoû chante Mozart » organisé en partenariat avec la Communauté de Communes « Porte de DrômArdèche » et la commune pour l'animation des étés ; à cette occasion, **la Grande Rue et la Rue Ninon Vallin seront interdites à la circulation et pour le stationnement.**

- le **vendredi 14 juillet, rendez-vous à 11 h 15**, Place de l'Hôtel de Ville, pour le défilé et la cérémonie au monument aux morts suivis d'un apéritif convivial. Cette journée sera suivie du concours de pétanque, du repas et de la soirée organisés par les Sapeurs-pompiers.

- la **vogue les 12 et 13 août** (voir le programme à l'intérieur de ce bulletin).

Je vous souhaite un très bel été plein de joie, de bonheur et de plaisirs ainsi que de bons moments en famille ou entre amis. Profitez de ces vacances pour vous reposer et vous ressourcer !!!

Le Maire
Agnès GENTHON

Changement d'adresse:
mairie@legrandserre.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2023

Déclarations d'intention d'aliéner

Madame le Maire présente les déclarations d'intention d'aliéner concernant :

- la parcelle cadastrée : AB 193 - 45 Grande Rue
- la parcelle cadastrée : AB 120 - Le Bourg

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de ne pas exercer le droit de préemption de la commune.

Chantier jeunes

Madame le Maire propose à l'Assemblée Municipale la mise en place d'un chantier jeunes concernant la réalisation de petits travaux communaux assurée par un groupe de jeunes et encadrée par des professionnels. L'objectif étant de :

- permettre à ces jeunes de financer leurs projets de loisirs, ou par extension, en fonction des souhaits vers l'accompagnements de projets,
- rapprocher les familles des élus de leur commune et de l'association,
- transformer le regard des habitants sur leur jeunesse si besoin.

Gaëtan RIOU propose de faire un autre chantier jeunes cet été. Madame le Maire répond qu'il faudra voir avec les possibilités des agents techniques de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- approuve la convention,
- autorise Madame le Maire à signer la convention avec l'Association Familles Rurales de Hauterives.

Convention EPORA

Madame le Maire présente à l'Assemblée Municipale la convention de veille et de stratégie foncière entre la Commune, la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche et l'EPORA.

L'EPORA accompagne les Collectivités pour identifier les gisements fonciers mobilisables, étudier et définir les stratégies de mobilisation foncière sur le court et long terme, capter les opportunités foncières et vérifier l'économie et la faisabilité des projets, pour orienter l'action foncière publique là où elle est la plus pertinente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, :

- approuve la convention,
- autorise Madame le Maire à signer la convention.

Convention gestion chats errants avec 30 Millions d'Amis

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la volonté de la commune de faire stériliser les chats errants et que la fondation 30 Millions d'Amis propose une convention partageant les frais de stérilisation des chats.

Le Conseil Municipal, à 13 voix pour et 1 abstention :

- 1- Approuve la convention de stérilisation et d'identification des chats errants,
- 2- Habilite Madame le Maire à la signer,
- 3- Dit que la dépense sera inscrite au budget communal

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023

Déclarations d'intention d'aliéner

Madame le Maire présente les déclarations d'intention d'aliéner concernant :

- les parcelles cadastrées : D 1100 et D 1141 - 155 Route des Antes
- la parcelle cadastrée : AB 278 - 20 Rue Ninon Vallin

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de ne pas exercer le droit de préemption de la commune.

Indemnités du Maire et des Adjointes

Madame le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer le taux maximal de l'indemnité des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi ; que pour une commune de 500 à 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité en pourcentage de l'indice brut de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut pas dépasser 40.3% pour le maire et 10.7% pour les adjoints.

Madame le Maire propose d'allouer le taux maximum pour les indemnités du maire et des adjoints.

Entendu l'exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1 :

D'abroger les délibérations antérieures et d'appliquer la présente à la date du 1er mai 2023.

Article 2 :

De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des Adjointes comme suit :

- Maire : 40.3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- Adjointes : 10.7% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Article 3 :

D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Comptes de gestion 2022 du Receveur Municipal

Madame le Maire rappelle que préalablement au vote du compte administratif, le comptable public est tenu d'établir et de transmettre le Compte de gestion, c'est-à-dire le document retraçant les opérations budgétaires en dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- déclare que le compte de gestion 2022 du Budget principal n'appelle aucune observation ni réserve de sa part,
- approuve le compte de gestion 2022 du Budget principal dressé par le Comptable public.

Comptes de gestion 2022 de l'eau

Madame le Maire rappelle que préalablement au vote du compte administratif, le comptable public est tenu d'établir et de transmettre le Compte de gestion, c'est-à-dire le document retraçant les opérations budgétaires en dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- déclare que le compte de gestion 2022 du Budget eau n'appelle aucune observation ni réserve de sa part,
- approuve le compte de gestion 2022 du Budget eau dressé par le Comptable public.

Approbaton comptes administratifs 2022

Considérant que Agnès GENTHON, Maire s'est retirée pour laisser la présidence à François ORLOWSKI, Adjoint au Maire délégué aux finances, pour la présentation et le vote des comptes administratifs 2022, 1/-lui donne acte de la présentation du compte administratif principal, lequel peut se résumer de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Section Fonctionnement	688 240.43	912 511.54	+224 271.11
Section Investissement	259 901.67	161 372.19	-98 529.48
Résultat reporté 2021		266 571.94	+266 571.94
Résultat de clôture 2022	948 142.10	1 340 455.67	+392 313.57
Restes à réaliser	211 656.00	7 935.00	-203 721.00
Résultat de clôture	1 159 798.10	1 348 390.67	+ 188 592.57

2/-lui donne acte du compte administratif du budget de l'eau :

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Section Exploitation	54 960.57	31 841.40	-23 119.17
Section Investissement	55 858.07	129 184.42	+73 326.35
Résultat reporté 2021		1 444.23	+ 1 444.23
Résultat de clôture 2022	110 818.64	162 470.05	+51 651.41
Restes à réaliser	40 150.00	17 550.00	-22 600.00
Résultat de clôture	150 968.64	180 020.05	+29 051.41

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget principal et du budget de l'eau 2022.

Affectation des résultats commune

Madame le Maire donne lecture des résultats de clôture de l'exercice 2022 et propose que la somme de 297 476,53 € soit affectée à la section d'investissement et que la somme de 188 592,57 € soit inscrite en excédent de fonctionnement reporté sur l'exercice 2023 pour la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote l'affectation des résultats proposée.

Affectation des résultats eau

Madame le Maire donne lecture des résultats de clôture de l'exercice 2022 et propose que la somme de 12 672,07 € soit affectée à la section d'investissement et que la somme de 29 051,41 € soit inscrite en excédent de la section d'exploitation reporté sur l'exercice 2023 pour le budget de l'Eau.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote l'affectation des résultats proposée.

Vote des taux d'imposition 2023

Après l'arrivée de M. BERNARD Daniel à 20H30, les présents, les absents et les procurations sont mis à jour à compter de cette délibération.

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux fixés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 15.42% taxe foncière sur les propriétés bâties : 29.31% non bâties : 89.18%

Le Conseil Municipal charge Madame le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux, de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Budgets primitifs 2023 commune

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 et considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget principal de la commune de Le Grand-Serre, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'adopter le budget primitif du budget principal de la Commune de Le Grand-Serre pour l'exercice 2023 comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 088 294.57€	1 088 294.57€
Investissement	626 662.53€	626 662.53€
Total	1 714 957 .10€	1 714 957 .10€

Budgets primitifs 2023 eau

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 et considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget eau de la commune de Le Grand-Serre, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'adopter le budget primitif du budget eau de la Commune de Le Grand-Serre pour l'exercice 2023 comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	69 800.00€	69 800.00€
Investissement	96 950.00€	96 950.00€
Total	166 750.00€	166 750.00€

Convention collège équipements sportifs collège

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal sa délibération du 26 Mars 2019 approuvant la convention passée avec le Département de la Drôme concernant la mise à disposition des équipements sportifs au Collège Joseph Bédier pour l'enseignement de l'Education Physique et Sportive.

Le Département de la Drôme en propose une nouvelle pour l'année civile 2023 reconductible tacitement par année civile, dans la limite de 5.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'approuver la convention, ci-annexée définissant les engagements, droits et obligations de chacune des parties pour la mise à disposition des équipements sportifs communaux et pour leur utilisation par les élèves du collège Joseph Bédier.

- d'autoriser Madame le Maire à la signer.

Demande de subvention SDED (remplacement menuiseries d'accès à la salle des Cloîtres)

En vertu des articles L2224-31 et L2224-34 du CGCT qui fixent le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Energie (AODE), Territoire d'énergie Drôme - SDED a adopté, en Comité Syndical du 28 septembre 2021, le règlement de sa Compétence Efficacité Energétique.

Par délibération du 05 Avril 2022, la commune de Le Grand-Serre adhère à cette compétence, à travers sa formule « Energie Plus », lui donnant notamment accès :

- à un conseil technique pour préconiser les travaux de performance énergétique les mieux adaptés à un bâtiment donné,
- à une aide aux dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Selon le caractère prioritaire ou complémentaire des actions envisagées, le taux de l'aide est de 50% ou de 20 % de la dépense éligible présentée par la collectivité, dans la limite d'un cumul d'aides maximum de 50 000 € sur une période de trois années civiles glissantes

En contrepartie, dans le cadre du dispositif national des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) Territoire d'énergie Drôme - SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

La commune de Le Grand-Serre projette des travaux de remplacement des menuiseries d'accès à la salle des Cloîtres.

Le montant global estimatif de l'opération s'élève à 8 160,00 € HT.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide:

- d'autoriser le Maire à solliciter auprès de Territoire d'énergie Drôme - SDED une aide financière de 20 % à 50 % du montant HT des travaux d'économies d'énergie inclus à l'opération de rénovation de l'ensemble des menuiseries,
- de céder à Territoire d'énergie Drôme - SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) qui seront issus des travaux réalisés

Demande de subvention département (remplacement menuiseries d'accès à la salle des Cloîtres)

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de remplacement des menuiseries d'accès de la salle des cloîtres. Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 8 160 € HT soit 9 792 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide de solliciter une subvention auprès du Département,
- donne pouvoir à Madame le Maire pour mener à bien cette réalisation.

Reprise voirie Allée des Cerisiers

Considérant que M. BERNARD Daniel est un habitant du « lotissement du Pichat, Allée des Cerisiers », Madame le Maire lui demande de se retirer.

Suite à divers échanges avec le syndicat libre « Lotissement du Pichat, Allée des Cerisiers » et la SARL AMEGA pour la cession des parcelles D 986 et D 1000, Madame le Maire propose de reprendre ces parcelles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide d'acheter les parcelles cadastrées D 986 et D 1000 pour 1€ symbolique,
- de prendre en charge les frais relatifs à cet achat,
- dit que l'entretien des espaces verts sera effectué par le syndicat libre « Lotissement du Pichat, Allée des Cerisiers »,
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'achat de ces parcelles.

Conseil municipal du 09 mai 2023

Déclarations d'intention d'aliéner

Madame le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner concernant :

- les parcelles cadastrées : AB 213, AB 214, AB 474, AB 526 - 10 Rue Pailherey

Considérant que Mme BORRAS Isabelle est propriétaire de la parcelle concernée, Madame le Maire lui demande de se retirer.

- la parcelle cadastrée : D 1057 - 825 Voie des Vignes

- la parcelle cadastrée : AB 236 - 4 Rue St Antoine

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de ne pas exercer le droit de préemption de la commune.

Reprise voirie Allée des Cerisiers

Annule et remplace la délibération n° 2023-22

Considérant que M. BERNARD Daniel est un habitant du « lotissement du Pichat, Allée des Cerisiers », Madame le Maire lui demande de se retirer.

Suite à divers échanges avec le syndicat libre « Lotissement du Pichat, Allée des Cerisiers » et la SARL AMEGA pour la cession des parcelles D 986, D 987 et D 1000, Madame le Maire propose de reprendre ces parcelles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide d'acheter les parcelles cadastrées D 986, D 987 et D 1000 pour 1€ symbolique,
- de prendre en charge les frais relatifs à cet achat,
- dit que l'entretien des espaces verts sera effectué par le syndicat libre « Lotissement du Pichat, Allée des Cerisiers » (ou les propriétaires des parcelles avoisinantes),
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'achat de ces parcelles.

Changement rythmes scolaires

Suite au courrier de l'Académie de Grenoble reçu le 03/11/2022 concernant les rythmes scolaires et en concertation avec les enseignantes, les parents d'élèves, le collège J. BEDIER et la commune, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les horaires des écoles maternelles et primaires de Le Grand-Serre à compter de la rentrée de septembre 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- valide les nouveaux horaires des écoles maternelle et primaire à compter de septembre 2023 pour une durée de 3 ans, à savoir : lundi - mardi - jeudi - vendredi : 8h30 -12h00 / 14h00 - 16h30

Décision modificative

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte la décision modificative n° 1 sur le budget principal.

L'Agence Postale sera fermée

du samedi 15 juillet au samedi 5 août inclus

Pour tout retrait de lettre recommandée ou de colis durant toute la fermeture,

Veuillez-vous rendre au bureau de poste d'Hauterives

La Mairie sera fermée

du lundi 31 juillet au samedi 05 août inclus

Merci de votre compréhension.



Les rendez-vous de l'été en Porte de DrômArdèche

La communauté de communes Porte de DrômArdèche donne rendez-vous aux habitants dès le mois de juin pour de nombreuses animations estivales.

Au programme ; cinés plein-air, concerts, marchés de producteurs, spectacles, animations dans les piscines... Il y en aura pour tous les goûts !

La programmation est proposée en partenariat avec Quelques p'Arts Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public, le Ciné Galaure, Saoû chante Mozart, L'équipée et la compagnie Péricard.

Retrouvez toutes les dates de la saison estivale sur www.portededromardeche.fr
Sauf mention contraire, ces animations sont gratuites.



Porte de DrômArdèche
communauté de communes

Mozart

5-23 JUILLET

2023 • 34^e ÉDITION
LES ŒUVRES ULTIMES

MER. 12 JUILLET

SAOÛ CHANTE MOZART
LES NOUVEAUX VIRTUOSES 18H

2 concerts en simultané
Albon · Église
et Le-Grand-Serre · Sous la halle
Tout public · Tarif adulte 15€ · Enfant 5€ · Journée 21€

MOZART ET LES AMÉRIQUES
Albon · Église 21H

Tout public · Tarif adulte 15€ · Enfant 5€ · Journée 21€

Tous nos événements sur WWW.PORTEDEDROMARDECHE.FR Suivez-nous sur   

En partenariat avec  Saoû chante Mozart
Billetterie sur www.sououchantemozart.com

Soirées festives

18h-21h30 - Entrée gratuite
Buvette et snack tenus par les jeunes

- SOIREE APERO : Mercredi 19 Juillet - Boulodrome Hauterives
- Marché d'artisans avec l'association Bonne Arrivée à partir de 16h
- Musique et danse avec l'association Burkina Akadi
- SOIREE APERO CONCERT : Jeudi 24 Août - Le Grand-Serre
- SOIREE APERO CONCERT : Jeudi 31 Août - St Jean de Galaure

INSCRIPTIONS À LA MAISON DES COLLINES
Association Familles Rurales
1 Square Ferdinand Cheval 26390 HAUTERIVES
Renseignements au 04 69 29 25 41 ou clairecharignonafr@outlook.fr

MINISTÈRE DES ARMÉES

JOURNÉE PORTES OUVERTES

02.09
CAMP DE CHAMBARAN

NOMBREUSES ACTIVITÉS
POUR PETITS ET GRANDS
DE 10H À 23H30
BUVETTE,
RESTAURATION,
REPAS DANSANT

RENSEIGNEMENTS, RESERVATIONS AU 04.74.54.17.03
OU PAR MAIL À ASSOCHAMBARAN@HOTMAIL.COM

FARN

BAL DES POMPIERS
Le Grand Serre

ANIMÉ PAR EXTRAVANIGHT

VENDREDI 14 JUILLET

Salle des cloîtres

Ambiance garantie !

Défilé et exposition de véhicules anciens

14h
Concours de pétanque

20h
REPAS

Réservation possible au 07 71 25 60 73

Caillotte / ravioles / Fromage & glace

Adulte : 12 euros
Enfant : 10 euros

Les conscrits du Grand-Serre

5-6 aout: tournée des brioches dans le village et les alentours.

12-13 aout: Vogue annuelle, avec de nombreuses activités pour tous !

Programme:

Le samedi 12 aout: 13h30 concours de pétanque et manèges tout l'après midi
21h bal gratuit sous les Halles avec DJ Extravanight, mini restauration sur place

Le dimanche 13 aout: 10h30 tir à l'oie
12h paëlla (réservation conseillée)
13h30 concours de pétanque
14h mini jeux (lancer de bottes de paille, courses en sacs...) Buvette toute la journée

Pour réserver votre repas 06 28 94 36 87

(Programme non définitif à la date d'édition du bulletin)

LES ASSOCIATIONS

SOU DES ÉCOLES

2023 SUR LES CHAPEAUX DE ROUE !!!

L'équipe du Sou des écoles a proposé de nombreuses ventes et animations depuis ce début d'année 2023, elles ont toutes connu un grand succès !!!

Pour les gourmands : ventes de galettes des rois, bugnes pour mardi-gras, muffins sous les halles à l'occasion du marché, beignets et donuts...

Un nouvel envoi de 35kg de gourdes vides « pommes potes » est parti pour le recyclage. Bravo et merci à tous pour votre engagement dans ce projet !

Grande nouveauté 2023: LA FÊTE DE LA ST PATRICK

Samedi 18 mars : Grande effervescence au gymnase du village.

Une 1ère fête de la St Patrick à guichet fermé totalement réussie !

Un bon repas irlandais, de la bonne musique, une super ambiance, de bonnes bières locales...

Une belle soirée festive pour notre joli village.

Merci aux nombreux parents d'élèves pour leurs participations si précieuses.

Rendez-vous l'année prochaine pour la 2ème édition !!!

LA FÊTE DE L'ÉCOLE AU CŒUR DU VILLAGE !

Ce vendredi 23 juin s'est tenue, sous la magnifique halle du village, la kermesse de l'école, organisée par le SOU et en coordination avec la mairie et les maîtresses. Une ambiance chaleureuse et festive a animé l'espace de quelques heures notre beau village. Les enfants ont pu profiter de jeux gonflables, jeux en bois et autres divertissements avant de rejoindre les adultes pour exécuter, en musique, une flashmob. La fête est lancée !

Les CM2 se sont vu offrir par le SOU une calculatrice pour leur rentrée en 6e, les maîtresses ont tiré au sort le gagnant de leur panier et ont enchaîné avec un spectacle de leurs élèves : chants, danses, diaporama du

voyage à la Jarjatte, film d'une histoire racontée par les maternelles...

Que de tendresse et de sourires sur tous les visages !

Après cela, tous ont pu banqueter autour de produits frais et locaux et se rafraîchir à la buvette !

Enfin, les Halles ont pris une allure de petit bal, accompagné par une sono qui a su mettre l'ambiance.

Un moment de grande convivialité et de joie fédératrice qui a réjoui petits et grands !

Un grand merci encore à tous les parents qui se sont investis, aux maîtresses pour leurs surprises, aux producteurs pour leur participation, à la Mairie pour son soutien et aux enfants pour leur gaieté qui nous ravit... Rendez-vous l'année prochaine !

Merci à tous pour votre présence à nos manifestations qui permettent de financer voyages et sorties pour les enfants de l'école, mais aussi participent à la vie et à l'animation de notre village.

L'équipe du Sou des écoles
Anne-Line, Audrey, Virginie, Aurélie,
Hildegarde et Fabrice



Mme le maire et des conseillers ont rencontré quelques associations du Grand-Serre pour évoquer le souhait de relancer le **téléthon** les 8 et 9 décembre 2023. Une prochaine rencontre de préparation aura lieu en septembre pour dresser un premier inventaire des projets.



La dernière permanence de la **bibliothèque** sera le vendredi 28 juillet; réouverture les vendredi 25 août et mercredi 30. A partir du vendredi 1er septembre, c'est la rentrée avec les horaires habituels: lundi 16 h 30 à 17 h 30; mercredi 17 h à 19h vendredi 10 h à 12 h et samedi 10 h à 12 h (dès le 2 septembre) 1er et 3eme samedi du mois. Pour passer l'été, nous avons fait une sélection de lectures distrayantes et agréables. Venez les découvrir ainsi que les dernières nouveautés.

« **Les Vendredis de la Récréée** » ce sont des ateliers animés par des intervenantes qualifiées, spécialistes dans la petite enfance.

Ecouter, échanger avec les autres, développer sa motricité, danser, courir, sauter, jouer...La Récréée de la Galaure est un lieu d'accueil spécialement conçu pour les enfants non scolarisés. Ouvert à tous.

L'entrée est gratuite !

Au gymnase du GRAND-SERRE

De 9h15 à 10h30 les vendredis 08 septembre 2023,

06 octobre 2023, 10 novembre 2023 et 01 décembre 2023



SAINT JULIEN

Le samedi 24 juin la finale du concours de pétanque de **St Julien** a été remportée par Jacky et Franck Bouvarel de Saint Christophe et le Laris contre Frédéric Perrenot d'Agnin et Mathieu Pinchenon de Chanas. Une coupe leur a été remise par le président de l'amicale.

L'Art et la Matière sous nos halles

Le festival 2023 de l'Art et la Matière s'est déroulé du 3 au 18 juin sur 5 lieux de la Drôme des Collines avec, en particulier, la découverte sous nos Halles, d'un « Bois d'Amour » imaginé par Jean Louis ROUX.

Avec presque 800 visites, le cadre et l'installation ont été bien appréciés au cours des 2 semaines.

Des tours en minibus, dont 2 au départ du Grand-Serre ; la visite de tous les élèves des écoles primaires et du collège Joseph Bédier ; un moment de lectures offert par les bénévoles de la bibliothèque; la présence de l'artiste auprès de son installation ont contribué à l'animation des Halles et à la réussite du festival.

Nul doute que les Halles seront regardées différemment et que les arbres gravés seront recherchés dans les bois .

Merci à tous, et rendez-vous pour le 15ème festival !



LES ECOLES

Concours de jeux mathématiques et logiques



Après une première qualification en classe en décembre, Antonin GROS (CM2) et Gabriel CHAMPAVERE (CE1) ont franchi les demi-finales régionales en mars et ont ainsi pu participer à la finale nationale du 37ème championnat de jeux mathématiques et logiques (géré par la FFJM), qui s'est déroulée en mai à l'**Ecole Nationale Supérieure de Lyon**. Ils n'ont pas gagné leur place pour la grande finale internationale qui se déroule cette année en Pologne, mais ils sont revenus médaillés et fiers d'eux. Nous leur souhaitons d'avance bonne chance pour l'année prochaine, avec une grande finale à Paris en 2024.

Sorties scolaires

Vendredi 16 juin, les enfants de maternelle/CP sont allés visiter la ferme du facteur enchantée à Hauterives. Ils ont été enchantés ! Le trajet aller s'est fait à pied, soit plus de 4km. Arrivés sur place, nous avons pique-niqué, et la quasi-totalité des repas ont relevé le défi « **zéro déchet** » ; bravo à tous !

La visite du parc s'est faite au rythme des enfants, qui ont pu aller dans l'enclos à câlins, et ont donné des friandises aux nombreux animaux qui ont léché certaines mains tout au long du parcours.

Grand merci au Sou des Ecoles qui a financé cette sortie.



Les enfants CE-CM de l'école du Grand Serre, à **Lus la Croix Haute**.

Les deux classes de l'école primaire sont parties du lundi 5 au vendredi 9 juin dans le hameau de La Jarjatte, à **Lus la Croix Haute**, près de Die, entre Gap et Grenoble.

Pour partir, la mairie, les parents et le Sou des Ecoles nous ont aidés à subventionner notre voyage. Nous les remercions infiniment !!!

Nous avons fait des choses inhabituelles et nouvelles comme une randonnée, où l'on s'est retrouvé sous la pluie et nous avons traversé pieds nus dans le Buëch (la rivière).

Nous avons aussi vu des chamois de loin, de magnifiques paysages (cascade, montagne du Grand Ferrant, le Chamouset, etc...)

Nous avons appris à nous déplacer grâce à une carte d'orientation et à une boussole, à lire certains indices que les animaux laissent sur leur passage.

Nous avons fait des activités comme l'escalade en falaise, du Land Art ou encore la construction de cabanes et de Cairns.

Durant ce séjour, nous avons appris à être autonomes (se servir, débarrasser la table, se coucher seul-es...).



Ce séjour restera à jamais gravé dans nos mémoires et nos cœurs.

LES ECOLES suite

Concert et sensibilisation

Lundi 26 juin, Michel Buttin, un ancien professeur des écoles, bénévole d'Action contre la Faim, est intervenu dans toutes les classes pour sensibiliser les enfants sur la sous-nutrition.

L'après-midi, il leur a fait profiter d'un concert avec sa guitare, dont les gains sont reversés à **Action contre la Faim**. Il a expliqué aux enfants qu'en prenant plaisir à chanter, on aidait aussi les enfants sous-nourris en Afrique. Les enfants de maternelle/CP ont pu notamment chanter avec lui la chanson « Ma forêt », qui avait été apprise en classe.



LE CLUB DES SANS SOUCIS

À la découverte des Gorges de la Loire avec « **Les Sans Soucis** »

Le 25 mai, les aînés des Sans Soucis du Grand-Serre, accompagnés par quelques membres des Clubs du Laris et de Manthes, sont partis dès l'aube à la découverte des Gorges de la Loire et du château de Bouthéon.

Sous un soleil qui les a accompagnés toute la journée, les 50 participants ont pu découvrir, en croisière, un endroit encore très préservé. Ils ont pu apprécier une faune et une flore très diverses mais aussi des châteaux qui occupent des sites très stratégiques de cette partie du fleuve.

Après le déjeuner, nos aînés sont partis à l'assaut du Château de Bouthéon, monument qui a connu, pendant ses huit siècles d'existence, bien des transformations au gré des nombreux propriétaires, nobiliaires, industriels voire collectivités, qui ont occupé les lieux. En résumé, une bien belle sortie, ponctuée, à l'aller et au retour, par des étapes gastronomiques organisées grâce à la générosité de certains membres du club.



"Le Club du 3ème âge "Les Sans Soucis" rappelle à ses adhérents la prochaine sortie gastronomique "Cuisses de Grenouilles" à Saint-Donat le vendredi 21 juillet 2023. Inscriptions auprès des contacts habituels avant le 12 juillet. "

Informations utiles:

MARCHE AU VILLAGE TOUS LES PREMIERS LUNDIS DU MOIS (sous réserve)

Agence postale COMMUNALE (en Mairie)
du lundi au vendredi de 9h à 12h
Samedi de 9h à 11h 45
Fermée le mercredi

Pompiers 18
Gendarmerie 17
SAMU 15
Médecins 04 75 68 83 02

EOVI Services & Soins
Une permanence du service de
maintien à domicile à HAUTERIVES tous
les mardis et vendredis matin
de 9h00 à 12h00
04 75 03 53 90

PHARMACIE
Du lundi au vendredi
9 h / 12 h 15 14 H 15 / 19 H 15
Le samedi de 9 h à 12 h 15

DECHETTERIES SIRCTOM
CHATEAUNEUF de GALAURE et
ST SORLIN en VALLOIRE
du lundi au samedi de 8h30 à 12h00 et
de 13h00 à 18h00 en été
04 75 68 61 02

ASSISTANCE SOCIALE
Centre Médico Social
3 rue Etienne Vassy
26390 HAUTERIVES
04 75 68 83 77

LA MAIRIE www.legrandserre.fr
04 75 68 83 71

nouvelle adresse mail : mairie@legrandserre.fr

Le secrétariat de mairie est ouvert au public
lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h
Madame le Maire et ses adjoints vous
reçoivent sur RDV .